



Vol en réunion et usage de stup

Par titi

Bonjour,

voilà j'ai commis un vol en réunion d'outillage électrique à bord d'un bateau à l'aide d'un bateau volé et usage de cannabis! garde à vue et tout normal. j'ai tout avoué direct il y a deux plaintes déposées. tout a été rendu il n'y a pas eu de dégradation je n'ai pas de casier judiciaire je suis majeur (24 ans) et je viens juste de trouver un travail pour deux mois! je voudrais savoir ce que vous en pensez et si j'ai besoin d'un avocat. j'ai appelé la première partie civile et lui ai demandé de lever sa plainte mais il n'a pas voulu mais il ne demande pas de dédommagement. j'ai une convocation au tribunal! pouvez-vous m'aider me conseiller? histoire de savoir un peu quoi faire pour essayer de réduire un peu tout ça et prendre le moins possible!

merci de me répondre assez rapidement!

mes salutations.